



École et égalité des chances : vers des solutions nouvelles ?

Colloque international du 14 mai 2018

Résumé des interventions

Mot d'introduction par Lionel Devic, président de la Fondation pour l'école

Lionel Devic ouvre le colloque en rappelant que « *l'innovation et l'expérimentation au niveau de l'école, qu'elle soit publique ou privée* » font partie des missions de la Fondation pour l'école, qui fête en 2018 son 10^{ème} anniversaire. Il faut faire « *preuve d'imagination [...] en regardant ce qui se passe en France et à l'étranger* » afin de pouvoir offrir à chaque enfant une instruction de qualité. Parlant de l'Éducation nationale, Lionel Devic assure que « *ce cadre, fût-il gratuit et public, n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui à la grande difficulté (scolaire, ndlr) que présente un nombre important d'enfants en France* ». Il plaide alors pour une coopération accrue entre les différentes structures éducatives, et l'effacement d'un certain nombre de barrières, géographiques (la carte scolaire) comme financières. Pour le président de la Fondation pour l'école, ces efforts doivent être menés « *dans le respect du cadre républicain et d'un principe de laïcité bien compris* », afin que tous les enfants « *et notamment les populations les plus défavorisées* », puissent bénéficier d'une instruction de qualité.

[Ecouter l'intervention](#) de Lionel Devic.

L'égalité des chances à l'école, un enjeu politique, par Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie (LR)

Le sénateur Jean-Claude Carle a rappelé combien la lutte contre les inégalités à l'école était politique. Il précise que l'éducation « *est le plus grand défi que la France doit relever aujourd'hui : celui de l'égalité des chances, car le système éducatif n'assume pas sa mission républicaine.* » « *Le déterminisme social est total : un fils d'ouvrier a 17 fois moins de chance qu'un fils de cadre de préparer une grande école [...] et 4 fois plus de risque d'échec.* » L'enjeu de l'égalité des chances est donc un enjeu national, qui passe par une plus grande diversité des pédagogies. « *Si la République est une et indivisible, penser que la pédagogie doit aussi être une et indivisible est une aberration,* a rappelé le sénateur, car *l'égalité des chances passe par l'inégalité de traitement.* » Jean-Claude Carle plaide pour une remise en cause profonde du système : « *Il faut que l'éducation passe de la pyramide au réseau, en jouant sur la proximité et les partenariats, il faut donner de l'oxygène à notre système éducatif.* » Le sénateur poursuit son intervention par un appel vibrant aux acteurs de l'éducation : « *Une institution qui n'innove pas compromet son avenir [...] Il devient urgent d'agir, urgent d'innover, urgent d'expérimenter !* » Entre autres solutions, le passage à une organisation qui cesse d'être pyramidale pour devenir cellulaire et protéiforme, le tout pour la réussite des élèves : « *Il faut que l'Éducation nationale passe de la culture de la circulaire à l'éducation du contrat* », c'est-à-dire du partenariat entre tous les acteurs de la communauté éducative : secteurs public, privé avec et sans contrat, parents, élus locaux, explique-t-il plus

tard. Dans un aparté ¹, Jean-Claude Carle aborde la nécessaire question de l'évaluation de l'école et des expérimentations à y mener : « *Aujourd'hui, l'évaluation est faite par celui qui est juge et partie : il faut que l'évaluation soit faite par une autorité indépendante.* »

[Ecouter l'intervention](#) du Sénateur Jean-Claude Carle.

Systeme éducatif et inégalités : quel bilan comparatif au sein de l'OCDE ? par Éric Charbonnier, analyste à la Direction de l'éducation de l'OCDE

Éric Charbonnier rappelle que si la France est bien « *dans la moyenne des pays de l'OCDE* » quand on regarde le sujet de l'éducation au sens large, elle brille par sa présence dans les dernières places du classement dans certaines études, notamment TIMMS, sur l'acquisition du français comme des mathématiques – soit les principaux fondamentaux (39 % des élèves quittent l'école primaire avec des difficultés en lecture en France). « *Les résultats de la France sont préoccupants tant ils sont moyens [...] les inégalités dans le niveau de performance des élèves se sont creusées.* » En réalité, en matière d'égalité des chances à l'école, « *la France est le pays le plus inégalitaire de l'OCDE !* » a-t-il martelé à plusieurs reprises. Éric Charbonnier souligne qu'il y a de nombreuses pistes pour y remédier. Parmi les axes d'améliorations possibles : la formation des enseignants, l'implication des parents, l'implication des chefs d'établissement, appelés à entrer dans une véritable « *culture de coopération* », et la revalorisation des filières professionnelles. Rappelant que « *l'inégalité n'est pas une fatalité* », Éric Charbonnier appelle les acteurs de l'éducation à aller voir « *les bonnes pratiques à l'international* ».

[Ecouter l'intervention](#) d'Éric Charbonnier.

Dépenses publiques par élève en France : quelles réalités ? par Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'institut de recherche iFRAP

Agnès Verdier-Molinié rappelle les importantes disparités des dépenses par élève entre les établissements publics et les établissements privés en France : +3259€ pour les élèves du primaire scolarisés dans le public par rapport à ceux scolarisés dans le secteur privé, et +3744€ pour les élèves du secondaire. Plusieurs causes peuvent expliquer ces très forts écarts. En premier lieu : les retraites des personnels du secteur public, pesant fortement sur les comptes (800€/élève). Les importantes décharges d'heures des enseignants (rémunérés par l'Éducation nationale mais n'enseignant plus pour se consacrer à la recherche par exemple), est également un facteur important. Troisième cause : les taux d'absentéisme très importants de certains personnels non-enseignants au sein des établissements - notamment dans les académies franciliennes (40 jours d'absence par agent et par an). Dernier facteur : le partage des compétences, réparties entre les régions, les communes, et les établissements eux-mêmes. Ces derniers ne contribuent qu'à hauteur de 31% aux décisions qui les concernent directement ; à titre d'exemple, ce taux est de 100% aux Pays-Bas. Sur ce point, Agnès Verdier-Molinié recommande que ce soient les régions qui puissent recevoir l'entière compétence de la gestion des établissements scolaires. La directrice de l'IFRAP rapporte également ses difficultés à obtenir les chiffres des dépenses publiques réelles au niveau micro-économique, afin de

¹ Cf. Vidéo bonus sur la salle de presse.

comprendre l'origine des disparités des dépenses d'un établissement à l'autre (recours posés auprès du tribunal administratif, document de la Cour des comptes transmis incomplet, procédures CADA² toujours en cours auprès du ministère). Cette question des disparités de traitement d'un établissement à l'autre est pourtant directement liée à celle de l'égalité des chances à l'école. Agnès Verdier-Molinié conclut son intervention par un plaidoyer appuyé pour l'expérimentation au niveau local, afin de pouvoir ensuite faire remonter cette expérimentation dans tout le système éducatif.

[Ecouter l'intervention](#) d'Agnès Verdier-Molinié.

La liberté pédagogique participe-t-elle de l'égalité des chances ? par Maurice Antiste, Sénateur de la Martinique (PS)

Le sénateur Maurice Antiste (PS) commence son intervention en soulignant « *les chiffres criants de l'inégalité en France* », en soulignant notamment la situation en Outre-mer, dramatique « *à tel point que les chiffres ne sont pas intégrés dans les chiffres nationaux pour ne pas faire baisser la moyenne nationale* ». Il a rappelé quelques éléments de ces disparités entre Outre-mer et métropole, arguant par exemple qu'aux Antilles 27 % des élèves avaient un parent au chômage (9 % en métropole), et 40 % d'entre eux vivaient dans un foyer monoparental (18 % en métropole). Ces fragilités sociales expliquent en bonne partie les inégalités scolaires dont souffrent ces territoires, « *où le taux d'illettrisme est deux fois supérieur* » à la moyenne nationale. Et de conclure cet état des lieux par « *l'école est un vecteur puissant d'inégalité !* ». Le sénateur Antiste, ancien enseignant, a rappelé les bienfaits des pédagogies alternatives, citant par exemple l'expérimentation menée par Céline Alvarez au sein même de l'Éducation nationale. Rappelant plusieurs fois que « *la liberté pédagogique est fondamentale*, il ajoute qu'« *il n'y pas d'école unique, car l'uniformité est hors-sol* ». Illustrant son propos avec quelques exemples (enseigner la géographie française en Outre-mer sans aborder celle des Caraïbes), Maurice Antiste conclut en affirmant que « *l'égalité n'est pas l'uniformité, il faut cesser d'opposer égalité des chances et liberté pédagogique* », soulignant au contraire que « *l'égalité des chances est l'égalité pédagogique* ».

[Ecouter l'intervention](#) du Sénateur Maurice Antiste.

La France périphérique, des besoins éducatifs spécifiques à satisfaire, par Hervé Catala, président de la Fondation Espérance ruralités

Hervé Catala brosse en introduction la spécificité des besoins de la France périphérique. Le collège à La Fère est une réponse à cette situation de crise dans les zones rurales. Parmi les moyens employés, le dialogue continu avec les parents et un enseignement entièrement personnalisé. Les résultats de cette école tout juste ouverte sont dès à présent palpables, car elle a déjà permis à ses élèves « *de retrouver confiance [...] d'avoir une fierté d'appartenance à la France rurale* ». Il faut « *redonner de l'espérance aux jeunes des ruralités, leur assurer une égalité des chances en leur apportant des réponses que le système scolaire classique ne peut aujourd'hui*

² La Commission d'accès aux documents administratifs

leur offrir ». Dans le viseur d'Hervé Catala : le maintien voire la création des emplois locaux, suite logique à son projet. Il appelle enfin les auditeurs « à être des défricheurs de l'éducation ».

[Ecouter l'intervention](#) d'Hervé Catala.

L'expérience pilote de l'internat d'excellence de Sourdun, par Bernard Lociciro, directeur d'internat, premier directeur de l'internat d'excellente de Sourdun

Bernard Lociciro rappelle que l'actuel ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, est le père du concept des internats d'excellence, établissements développés dans le cadre de l'éducation publique. Il estime d'ailleurs possible qu'une annonce soit faite en septembre 2018 de l'élargissement de ce dispositif. Il en rappelle les fondamentaux : « une prise en charge de l'élève dans sa globalité », avec « des transmissions de types pédagogique, éducatif, culturel, sportif et civique ». Un projet républicain ensuite, les valeurs de « liberté, égalité, fraternité, exigeantes pour les élèves mais également pour ceux qui les encadrent » – valeurs que Bernard Lociciro place sous la tutelle de celle de la laïcité. L'ancien directeur de Sourdun rappelle également que l'interdisciplinarité, l'organisation du temps et de l'espace, la prise en charge de la difficulté scolaire et l'accompagnement des élèves sont en réflexion et en mutation permanentes, pour répondre au mieux aux besoins de ceux-ci et à leur évolution tout au long de leur scolarité. Autre point important dans ce type d'établissement : une attention très soutenue à l'enseignement du français, à l'écrit comme à l'oral, et auquel tous les professeurs quelle que soit leur matière doit veiller : « La maîtrise de la langue française dans l'école de la République est [...] la condition fondamentale pour l'intégration et l'épanouissement dans notre société » et « liée à l'égalité des chances ». Autre point évoqué : le rôle éducatif de tous les adultes au sein de l'établissement, afin que les temps scolaires comme extra-scolaires soient tous tournés vers le meilleur des encadrements. Concernant les temps extra-scolaires, l'exemple cité de la sortie de tous les élèves au musée Jacquemart-André, dans le cadre du « passeport culturel, où on apporte à l'élève ce dont il ne dispose pas chez lui », a bien montré la globalité de la démarche mise en place à Sourdun. Avec succès, puisque l'établissement affiche un taux de réussite au bac de 98 %, 46 % des élèves de terminale étant ensuite admis en classe préparatoire.

[Ecouter l'intervention](#) de Bernard Lociciro.

Une éducation Montessori, par Sylvie d'Esclaibes, directrice d'écoles Montessori et d'un organisme de formation

Directrice de 5 établissements Montessori, dont le seul établissement français usant de cette pédagogie de la maternelle à la terminale, Sylvie d'Esclaibes propose également de nombreuses formations à la méthode Montessori. Parmi les 2 000 personnes formées à Montessori via son établissement, figurent 60 % de professeurs, preuve de la très forte demande des enseignants en la matière. Après avoir décrit les principes éducatifs développés par Maria Montessori, Sylvie d'Esclaibes rappelle que cette pédagogie est bien universelle et en aucun cas dédiée aux enfants à problèmes, même si le nombre d'enfants qui lui sont adressés en état d'échec ou de phobie scolaire ne cesse d'augmenter (« il y a 28 ans quand j'ai créé mon école, j'avais 1 appel par an de parents d'enfant en phobie scolaire, maintenant c'est 4 à 5 appels par jour »). L'école Montessori présente d'autres avantages, comme celui de pouvoir accueillir des élèves sportifs de haut

niveau en leur permettant de réussir à la fois leur parcours scolaire et leur carrière sportive - « car c'est dommage de devoir choisir (en France) entre sa passion et ses études ». A noter que les établissements Montessori ont permis à plusieurs reprises de maintenir des écoles dans des territoires où l'Education nationale fermait des classes, notamment ruraux.

[Ecouter l'intervention](#) de Sylvie d'Esclaibes.

Allier préoccupation sociale et excellence, par Françoise Candelier, fondatrice et directrice de l'école du Blanc-Mesnil

« C'est devant la baisse générale du niveau, après 30 ans d'Éducation nationale en tant qu'institutrice simplement, devant les difficultés de mes élèves, avec un niveau affaibli -en orthographe, en calcul, en raisonnement, en culture générale- que j'ai été amenée à réaliser que je devais remettre en cause mes méthodes pédagogiques ». Après cette introduction, Françoise Candelier explique alors que « le système d'évaluation ne permettait plus de connaître le niveau exact des élèves [...], mais un indicateur tout de même nous alertait [...] : le taux de fréquentation des orthophonistes et des thérapeutes divers et variés qui devaient aider nos élèves en difficulté ». Françoise Candelier crée donc en 2004 un projet "SLECC" (Savoir Lire Ecrire Calculer Compter) au sein de l'école publique où elle enseigne, programme très largement plébiscité par les parents d'élèves. Pour répondre à la demande, Françoise Candelier crée alors en 2009 l'école du Blanc-Mesnil, école sans contrat, avec l'aide de la Fondation pour l'école. Passée de 25 à 350 élèves en moins de 10 ans, l'école connaît cette année son 4ème déménagement « L'école du Blanc-Mesnil c'est l'histoire d'une mission [...] : c'est une école pour tous, ouverte à tous [...] et non une école de l'entre-soi ». Les points forts de l'établissement sont « une vraie cohérence entre l'équipe pédagogique [...] des gens qui sauront adapter leurs pratiques, inventer, tester, pour le bien des élèves », « le partage d'une certaine idée de l'excellence » [...] « le libre choix de ne pas céder à certaines modes » (idéologiques comme consuméristes, avec par exemple la dictée hebdomadaire, le port du tablier ou l'interdiction du téléphone portable. Ouverte à tous, l'école du Blanc-Mesnil « recrute 1/3 de ses élèves en grande difficulté : dyslexiques, dysorthographiques, dyscalculiques, autistes : [...] ces enfants sont le soleil de l'école ». Françoise Candelier insiste sur l'exigence continue de formation de son corps enseignant et précise à cette occasion que « depuis 3 ans, des instituteurs et des professeurs des écoles environnantes [...] demandent à assister à nos formations ». Autre caractéristique : « le Blanc-Mesnil est une école sociale : j'y tiens vraiment » : elle dirige les élèves de 3^{ème} qui le souhaitent vers les métiers qui recrutent : agriculture, menuiserie, cuisine, aide à la personne. « Il est hors de question de faire croire aux enfants que tout le monde peut devenir médecin ou ingénieur, il faut redonner le goût de l'artisanat et des métiers ». Françoise Candelier conclut en résumant qu'aujourd'hui « ces écoles méritent d'être soutenues, les familles qui mettent leurs enfants dans ces écoles ont le droit d'être aidées » afin de montrer « que d'autres pratiques, d'autres pédagogies, d'autres programmes, d'autres façons de faire, peuvent aussi faire des miracles sur des enfants que 'l'école du système' n'arrive pas à traiter ».

[Ecouter l'intervention](#) de Françoise Candelier.

Sondage La perception de l'égalité des chances en France, par Jérôme Fourquet, directeur de département à l'IFOP

Jérôme Fourquet, directeur de pôle à l'Ifop, fait part de « l'attente extrêmement forte dans notre pays » sur le sujet de l'égalité des chances. Le sondage réalisé par l'Ifop pour la Fondation pour

l'École révèle en effet « *un regard particulièrement pessimiste des Français sur la question de l'égalité des chances dans le système scolaire* ». Ainsi, pour « *65 % des personnes interrogées, le système scolaire français n'assure pas les mêmes chances de réussite à chaque enfant* ». « *Un constat tout aussi sévère parmi les parents d'enfants scolarisés* », puisque 62 % d'entre eux partagent cette opinion. L'enquête souligne également un niveau de confiance plus élevé dans les établissements privés que publics : « *Un Français sur deux considère que les enfants qui ne sont pas aidés chez eux pour leurs devoirs ont plus de chances de réussite s'ils sont scolarisés dans une école privée* », alors que « *seulement 6 % partagent la même opinion concernant le public* ». Les établissements scolaires de pédagogie et de style éducatif alternatif (type Montessori ou internat) « *rencontrent une forte adhésion : pour 79 % des répondants et 79 % des parents d'enfants scolarisés, les chances de réussite de chaque enfant seraient augmentées si ces établissements étaient financièrement accessibles à tous* ». Enfin, Jérôme Fourquet précise que 77 % des Français pensent que si les parents étaient plus impliqués dans le choix de l'école de leur enfant, ses chances de réussite s'en trouveraient augmentées.

[Ecouter l'intervention](#) de Jérôme Fourquet.

Témoignage : Le rôle des parents dans l'éducation des enfants, par Prisque Gisèle Nkuni Fandy, fondatrice de COPARENF

La fondatrice de Coparenf, le collectif Parents Enfants contre le Décrochage Scolaire, apporte son témoignage de parent d'élève dans le quartier d'éducation prioritaire de la Courneuve en Seine-Saint-Denis (93). Commençant son intervention par un hommage à Bernard Lociciro dont l'établissement a accueilli son fils aîné (*"Merci Monsieur, vous avez fait de Jordan un homme"*), Prisque Gisèle Nkuni Fandy a évoqué ses difficultés d'intégration au système scolaire lors de son arrivée en France. Premier obstacle : la carte scolaire. L'absence d'une offre éducative publique adaptée face au décrochage scolaire de ses enfants a été une difficulté majeure. Second obstacle : le manque de confiance accordée par l'Éducation nationale aux parents, constat à l'origine de la création de Coparenf. Ce collectif met en place des partenariats entre des écoles défavorisées de la Courneuve et des écoles favorisées de Neuilly-sur-Seine (92), partenariat dont les résultats sont probants : 1 enfant sur les 5 élèves accueillis a reçu le tableau d'honneur. « *Ceci veut dire que si on donnait le libre choix aux parents de choisir l'école de leurs enfants, ils pourraient vraiment devenir les hommes de demain* » estime Prisque Gisèle Nkuni Fandy. Toutefois, la continuité de ce projet est en suspens, les directeurs des établissements sollicités pour son extension ne souhaitant pas s'impliquer dans ce partenariat au motif qu'il n'est pas explicitement exigé par l'Éducation nationale.

[Ecouter l'intervention](#) de Prisque Gisèle Nkuni Fandy.

Parents d'aujourd'hui, quelles aspirations ? par Justine Fesneau, déléguée générale de l'association Parents Professeurs Ensemble

Justine Fesneau défend un travail collectif mené entre parents et professeurs et appelle à une véritable révolution de la dynamique actuelle : « *L'objectif est de trouver des innovations en sortant de la classique logique descendante "top down" pour passer à une démarche ascendante "bottom-up"*. » Pour Justine Fesneau, l'expérience du terrain est le creuset le plus logique mais le moins investi par l'innovation scolaire : « *Le terrain est le lieu où l'on peut identifier les mesures utiles et nécessaires maintenant, qui seront assez faciles à mettre en œuvre parce qu'elles sont attendues et portées par ceux qui agissent au quotidien auprès des élèves.* » Justine Fesneau

souligne que certaines bonnes volontés restent inexploitées : « *Nombre de parents des quartiers prioritaires seraient prêts à s'impliquer, mais notre système scolaire ne le leur permet pas.* » La carte solaire est également pointée du doigt : « *Les parents souffrent d'une école à deux vitesses où le seul lieu d'habitation est une clé de lecture suffisante pour connaître l'avenir de l'enfant.* » Au final, ces parents « *ne souhaitent qu'une chose : qu'on leur fasse résolument confiance* ».

[Ecouter l'intervention](#) de Justine Fesneau.

Les établissements généralistes, techniques et professionnels privés sans contrat, au service de tous, par Patrick Roux, président de la FNEP, Fédération Nationale de l'Enseignement Privé

Représentant l'ensemble des établissements privés indépendants – « *indépendants de l'État, indépendants financièrement et pédagogiquement* », Patrick Roux souligne les différentes idées reçues sur ces écoles. En premier lieu leur accès financier : 20% de leurs élèves viennent de milieux ouvriers : « *ça n'est pas exactement la photographie que l'on imagine* ». Il insiste ensuite sur l'effort réalisé par ces établissements pour être les plus accessibles possible : « *79% d'entre eux ont mis un dispositif en place, [...] 93% ont adopté le paiement des frais de scolarité fractionnés* » ; certains établissements ont recours à « *des politiques plus audacieuses, notamment 38% qui ont mis en place des systèmes de bourses accordées sur fonds privés* », « *21% qui ont mis en place des systèmes de partenariat avec des banques pour faire des emprunts à taux zéro* » ou encore « *29% qui ont mis en place des tarifs sociaux, qui tiennent compte des revenus des familles pour leurs frais de scolarité* ». Concernant les établissements supérieurs, « *78% de nos adhérents ont mis en place des formations en alternance (dont les frais sont en partie supportés par les entreprises, ndlr) dans le souci d'ouvrir leur scolarité à un public de plus en plus large* ». Pour finir, Patrick Roux parle de la nécessité de mettre fin à « *une double peine scolaire absolument choquante* » pour les étudiants : la première, due au manque cruel de places (1 place pour 4 demandes dans les établissements supérieurs publics, 1 place pour 2 demandes dans les établissements supérieurs privés). Seconde peine pour les élèves qui se tournent alors vers les établissements hors contrat : le fait d'intégrer le système scolaire indépendant leur fait perdre la bourse dont ils auraient bénéficié dans le public. Patrick Roux conclut en paraphrasant d'abord Clémenceau³ - « *l'école est une chose trop importante pour la laisser à l'Éducation nationale* », pour le citer ensuite tout à fait : « *le monopole, c'est le dogme !* ».

[Ecouter l'intervention](#) de Patrick Roux.

L'égalité des chances aux Etats-Unis, par Halli Faulkner en VF, directrice de pôle à American Federation for Children

Halli Faulkner de l'American Federation for Children dresse un portrait rapide des inégalités scolaires aux USA. Par exemple, les enfants des familles défavorisées mettent 2 ans de plus que les autres à achever leur scolarité. Il existe aussi de fortes disparités entre les différentes communautés, les communautés afro-américaines et latino-américaines étant plus défavorisées que les autres. Halli Faulkner dresse ensuite un panorama des différentes écoles aux USA, où règne la liberté du choix de l'école : les écoles publiques traditionnelles, les Charter Schools

³ « La guerre, c'est une chose trop grave pour la confier à des militaires », Georges Clémenceau.

présentes dans 44 des 50 États d'Amérique, et les Private Schools. Créées dans les années 90, 3,2 millions d'étudiants sont passés dans les Charter Schools. Le résultat de ces écoles dans l'apprentissage des fondamentaux est très positif, en lecture comme en mathématiques, notamment dans les populations noires à faibles revenus. Les Private Schools regroupent des pratiques très diverses : frais de scolarité convertis en crédits d'impôt, "bons de scolarité", et le système des "ESA" ou *Éducation Saving Accounts* (décrits plus loin par Lindsey Burke). Halli Faulkner présente les actions principales de l'AFC : informer les parents sur l'ensemble des possibilités éducatives qui s'offrent à eux, faciliter l'accès à l'éducation (en payant par exemple les frais de transport), et privilégier l'accès à l'éducation des familles à faibles revenus. Halli Faulkner insiste sur le rôle des parents : « *Ce sont les familles qui savent le mieux quelle est la meilleure école pour leurs enfants. Le devoir du gouvernement et des institutions est d'éclairer leur choix en leur apportant l'information la plus complète possible.* » Dernier point à retenir : dans les États où les Charter Schools et les Private Schools sont nombreuses, elles stimulent le système public traditionnel, tout le secteur éducatif s'en trouvant alors tiré vers le haut.

[Ecouter l'intervention](#) de Halli Faulkner.

Histoire de l'éducation publique aux États-Unis et ses implications pour l'avenir de l'éducation en France, par Inez Feltscher, analyste à la National Schoolchoice Week

Inez Feltscher travaille au sein de l'American Legislative Exchange Council, en charge des questions d'éducation lors de la National Schoolchoice Week. Elle présente l'histoire de l'éducation aux USA. Aujourd'hui, le constat est alarmant : seul 1 Américain sur 4 sait nommer les principales institutions américaines, 40 % ne connaissent pas le premier amendement, et 60 % pensent que Jefferson est le père de la Constitution américaine. La performance éducative est ici analysée par sa capacité à créer des citoyens : éducation civique intégrée, capacité à s'investir au sein de la société, partage des valeurs, sens de la responsabilité vis-à-vis de la communauté, etc. Cette préoccupation doit sous-tendre les innovations scolaires, aux USA comme en France.

[Ecouter l'intervention](#) de Inez Feltscher.

Le mécanisme « Education Saving Accounts », par Lindsey Burke, directrice du Center for Education Policy

Lindsey Burke du Center for Education Policy présente le dispositif des ESAs, « Education Savings Accounts », destiné aux enfants des classes défavorisées et aux enfants souffrant de handicap. Le constat d'origine est que « *de nombreux États ont compris qu'il fallait passer d'un système basé sur les institutions à un système basé sur les étudiants* » en matière d'éducation aux États-Unis. En effet, « *le gouvernement n'est pas nécessairement l'acteur éducatif le mieux équipé pour dispenser cette éducation (de qualité)* ». Le mécanisme des ESAs est le suivant : l'argent qu'aurait dépensé l'État pour la scolarité d'un enfant est directement versé sur le compte des parents (6 000 à 8 000 dollars par an en moyenne). La famille décide librement de la façon dont elle dépense cette somme : frais de scolarité, uniformes, cours de soutien, manuels, matériel pédagogique ou encore les frais de transport vers l'école. « *Peu importe que l'école choisie soit publique ou privée* », seul le résultat compte. Les ESAs permettent « *de personnaliser l'éducation*

de l'enfant » et « rendent les éducateurs directement responsables devant les parents ». « La diversité éducative assure aux acteurs éducatifs la liberté d'innover, [...] garantit aux parents la liberté de choisir l'école et les moyens qui répondent le mieux aux besoins de leur enfant. » Le succès des ESAs est tel qu'il est envisagé de l'universaliser à tous les enfants dans certains États. Lindsey Burke du Center for Education Policy présente le dispositif des ESAs, « Education Savings Accounts », destiné aux enfants des classes défavorisées et aux enfants souffrant de handicap. Le constat d'origine est que « de nombreux États ont compris qu'il fallait passer d'un système basé sur les institutions à un système basé sur les étudiants » en matière d'éducation aux États-Unis. En effet, « le gouvernement n'est pas nécessairement l'acteur éducatif le mieux équipé pour dispenser cette éducation (de qualité) ». Le mécanisme des ESAs est le suivant : l'argent qu'aurait dépensé l'État pour la scolarité d'un enfant est directement versé sur le compte des parents (6 000 à 8 000 dollars par an en moyenne). La famille décide librement de la façon dont elle dépense cette somme : frais de scolarité, uniformes, cours de soutien, manuels, matériel pédagogique ou encore les frais de transport vers l'école. « Peu importe que l'école choisie soit publique ou privée », seul le résultat compte. Les ESAs permettent « de personnaliser l'éducation de l'enfant » et « rendent les éducateurs directement responsables devant les parents ». « La diversité éducative assure aux acteurs éducatifs la liberté d'innover, [...] garantit aux parents la liberté de choisir l'école et les moyens qui répondent le mieux aux besoins de leur enfant. » Le succès des ESAs est tel qu'il est envisagé de l'universaliser à tous les enfants dans certains États.

[Ecouter l'intervention](#) de Lindsey Burke.

Impact sur l'égalité des chances des modalités de financement du choix de l'école en Suède, par Inger Enkvist, professeur à l'Université de Lund (Suède), et chercheur en Sciences de l'éducation

Inger Enkvist a présenté le système du « chèque scolaire » suédois, mis en place dans les années 1990. Ce système permet de financer par l'argent public toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, afin que les frais de scolarité soient, eux, totalement gratuits pour les familles. Les écoles libres, présentes dans deux tiers des villes, totalisent 20 % des élèves de maternelle, 14 % du collège, et 27 % de l'enseignement professionnel. Si ce dispositif qui a suscité beaucoup d'intérêt lors de son lancement souffre d'un problème d'évaluation précis des connaissances des élèves – le système éducatif suédois ne comportant pas d'examen –, comme de la performance financière de l'argent public investi, « on estime généralement que les écoles libres coûtent 10 % moins cher que les écoles publiques pour des résultats 10 % plus élevés ». Cela dit, « l'école libre n'est pas tellement libre puisqu'elle doit suivre le même plan d'étude centré sur l'égalité que les écoles publiques, et elle doit recruter des professeurs formés par l'État, une formation très critiquée depuis des décennies pour être orientée vers les buts sociaux et non pas vers l'apprentissage ».

[Ecouter l'intervention](#) d'Inger Enkvist.

Conclusion des débats, par Anne Coffinier, directrice générale de la Fondation pour l'école

« La France est très attachée à l'égalité des chances, mais c'est souvent plus un mot qu'une réalité » résume Anne Coffinier. Elle appelle à méditer la pensée de Condorcet, qui avait estimé en son

temps « *qu'il fallait une stimulation extérieure à l'école publique, afin que celle-ci ne se sclérose pas, ne s'endorme pas, ne se caricature pas* ». La directrice générale de la Fondation pour l'école précise que la nécessité d'apporter des solutions différentes quand les situations le demandent est inscrite dans le droit français comme dans le droit européen. S'il « *ne faut pas idéaliser* » les solutions américaines pour lutter contre les inégalités scolaires, Anne Coffinier appelle tout de même à leur emprunter « *leur pragmatisme* ». Parlant d'une « *logique très balancée* » à avoir entre liberté scolaire et régulation, elle invite à faire confiance aux expériences de terrain, notamment celles menées par les écoles indépendantes, qui ont « *le mérite de tester des choses pour l'ensemble du système* ».

[Ecouter l'intervention](#) d'Anne Coffinier.